

Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Maxime DE MOOR et Madame Camille PAULUS domiciliés Route du Moulin de Dison 81 à 4845 Jalhay.

Le terrain concerné est situé Route du Moulin de Dison, 81 à 4845 Jalhay et cadastré division 1, section C n°432L.

Le projet est de type : l'extension d'une habitation en vue de créer une buanderie et un salon/cuisine, et présente les caractéristiques suivantes :

Volumétrie simple et compacte, d'une emprise globale d'environ 46,80 m². D'une part, le volume garage en appentis est prolongé afin de créer le volume buanderie. D'autre part, l'extension salon/cuisine, coiffée d'une toiture plate, reste plus basse que la corniche du volume principal. Cette extension n'est pas visible de la voirie, avec de larges baies vitrées donnant sur le jardin. Utilisation de panneaux composites de grand format. (Voir axonométrie)

Avis obligatoire, enquête publique en vertu de l'article D.IV.6 du CoDT : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **13/11/2025** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 05 novembre 2025 et clôturée le 19 novembre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500072/5347/2025**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **19 novembre 2025** de 14h30 à 15h00 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 13/10/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG